

LES CHIFFRES DU MOIS

3

Le 29 janvier 2017, U Ko Ni - conseiller juridique de la LND et fervent défenseur de la réforme de la Constitution de 2008 - était assassiné à l'aéroport international de Rangoun. 3 ans plus tard, le cerveau présumé de cet assassinat court toujours.

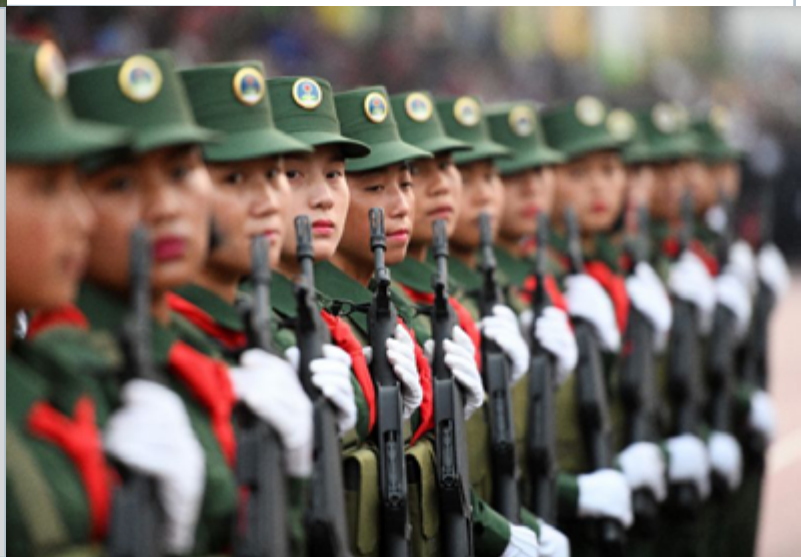


10 000

Chaque jour, la Birmanie exporte environ 10 000 tonnes de riz. Les destinataires de ces exportations sont en premier lieu des pays africains, certains pays de l'ASEAN et quelques pays européens.

52

Les restrictions imposées par l'United Wa State Army (USWA) dans le nord de l'Etat Shan sur une centaine d'églises ont été partiellement levées : 52 églises baptistes fermées depuis l'année dernière ont enfin pu rouvrir leurs portes.



AGISSONS POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE EN BIRMANIE

Visite du Président chinois en Birmanie sous le feu des projecteurs

Les 17 et 18 janvier 2020, le Président chinois Xi Jinping s'est rendu en Birmanie à l'occasion de la commémoration des 70 ans de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays. Une telle visite n'avait pas eu lieu depuis 2001 et marque la consolidation d'une relation bilatérale rapprochée, qualifiée désormais de « *communauté fondée sur une destinée commune* ». Des termes récemment employés pour qualifier les relations de la Chine avec le Laos et avec le Cambodge et qui impliquent une très forte « solidarité ». Le soutien diplomatique de la Chine est en effet plus que jamais de mise, alors que l'Etat birman est mis en cause pour génocide. A l'ordre du jour de cette visite au sommet figuraient en contrepartie les projets économiques envisagés dans le cadre de la Nouvelle Route de la Soie (BRI) avec la mise en œuvre du *Chinese Myanmar Economic Corridor* (CMEC) : 33 protocoles d'accord ont été signés. Quant au projet de barrage controversé de Myitsone, le sujet n'a pas été officiellement abordé. Peu de temps avant la visite de Xi Jinping, la société civile birmane avait de nouveau massivement appelé au retrait de ce projet. Une chose est sûre : elle reste très active et mobilisée face aux conséquences néfastes de certains de ces grands projets économiques pour les populations locales.

Coupure d'internet : nouvelles restrictions dans les états d'Arakan et Chin

Voilà plus de six mois que les townships de Ponnagyun, Mrauk-U, Kyauktaw and Minbya font l'objet d'une coupure d'internet décidée par les autorités birmanes. Alors que cette mesure fait l'objet de vives critiques de la part de l'ONU et de la société civile, le Gouvernement d'Aung San Suu Kyi vient de décider de l'étendre de nouveau aux 5 townships (Maungdaw, Buthidaung, Rathedaung, Myebon et Paletwa) qui avaient fait l'objet d'une mesure semblable de juin à août 2019. Cette nouvelle restriction vient d'être adoptée pour une durée de trois mois et a de quoi inquiéter. La coupure d'internet a notamment un impact sur la fourniture d'aide à la population civile, à la couverture médiatique du conflit, ainsi qu'à l'activité économique de toute une région en proie aux combats. A ce jour, nous n'entendons ni la France, ni l'Union Européenne d'ailleurs, dénoncer ces restrictions. Leur condamnation a jusqu'à présent été déléguée... aux chambres de commerce !

#Cometomyanmar

En 2013, Info Birmanie publiait un rapport sur le tourisme en Birmanie. Il n'y était pas question d'appeler au boycott du tourisme dans le pays mais de mettre l'accent sur l'importance de se rendre en Birmanie en connaissance de cause. En son temps de dissidente assignée à résidence, Aung San Suu Kyi demandait d'ailleurs aux touristes « *d'attendre encore un peu* ». Alors que la Birmanie s'ouvrait tout juste au tourisme, ce secteur économique alimentait pleinement les caisses de l'armée. Aujourd'hui, il s'est diversifié et le pays tente à tout prix de faire (re)venir les visiteurs, souvent échaudés par la médiatisation de la crise Rohingya de 2017. Aujourd'hui comme hier, les autorités birmanes - attirées par la manne financière du tourisme – tentent donc de véhiculer la « belle image » sur fond de violations massives des droits de l'Homme qu'elles s'acharnent à nier. Le 16 septembre 2019, les enquêteurs de l'ONU concluaient à l'intention génocidaire de l'État birman et lançaient un cri d'alarme pour nous dire que les quelque 600 000 Rohingyas demeurant en Birmanie restent exposés à un risque persistant de génocide. Le même jour, la Chambre de commerce France-Birmanie lançait un concours vidéo pour promouvoir le tourisme en Birmanie. Nul ne doute que les autorités birmanes apprécient cette initiative visant à redorer l'image du pays. Mais les mots ont-ils encore un sens ? Info Birmanie a décliné, à sa manière, les quatre thèmes du concours #Cometomyanmar : **Bienvenue en Birmanie**, **C'est unique ! Quoi de neuf** et **Un jour en Birmanie**.



Elections générales de 2020 : plaidoyer pour le vote des migrants birmans

Selon les chiffres communiqués par le gouvernement, environ 5 millions de migrants birmans travaillent à l'étranger, parmi lesquels 2,2 millions en Thaïlande. La plupart ont de fait perdu leur droit de vote dans la migration et le gouvernement birman ne semble pas s'être préparé à prendre en compte leur situation. S'il encourage les migrants à voter dans les ambassades, cela reste très complexe en raison des distances à parcourir. Lors des élections générales de 2015, des millions de migrants avaient perdu leur droit de vote. A titre d'exemple, seuls 600 migrants birmans avaient pu voter en Thaïlande ! Pour les élections de 2020, l'ONG Foundation for Education and Development (FED) demande au gouvernement de garantir l'inclusion de tous les travailleurs migrants birmans situés dans les pays étrangers. Et préconise notamment les mesures suivantes : une sensibilisation en amont auprès des communautés de migrants, la reconnaissance d'un scrutin mobile pour faciliter le vote, la mise en place d'un système de vote en ligne, un engagement des gouvernements et des employeurs respectifs pour que les travailleurs migrants puissent voter lors des élections. Info Birmanie reviendra prochainement sur la situation d'autres catégories de la population qui sont ou risquent d'être privées de vote lors des élections générales de 2020 !

Burma campaign UK publie une « Boycott List » d'actualité : mode d'emploi !

Le sujet de la place des militaires dans l'économie birmane reste plus que jamais à l'ordre du jour. Burma Campaign UK a récemment publié une «**Boycott List**» afin de permettre aux ambassades, aux services d'aide internationale, aux sociétés, aux ONG et aux particuliers d'éviter d'acheter des biens et des services à des entreprises détenues ou contrôlées par des militaires. Cette liste répertorie toute une série de produits et de marques. Les sociétés en cause sont une source importante de revenus pour les militaires birmans, ce qui facilite le financement de leurs opérations et renforce leur capacité militaire. Cette liste fait suite au rapport de la Mission indépendante d'établissement des faits de l'ONU sur la situation en Birmanie consacré aux intérêts économiques des militaires publié en août 2019. Ce dernier pointait principalement les filiales ou sociétés affiliées présumées de la Myanmar Economic Corporation (MEC) et de la Myanmar Economic Holdings Ltd (MEHL), deux conglomérats militaires. Les enquêteurs appellent à des sanctions contre ces entreprises. Burma campaign UK a tenté de rédiger une liste aussi complète que possible, dont le mode d'emploi est assez simple. A bon entendeur...



Vers plus de transparence dans le secteur économique ?

Le 15 novembre 2019, l'administration (DICA) a émis une directive qui va dans le bon sens, en imposant aux entreprises établies en Birmanie de communiquer la liste de leurs bénéficiaires véritables. Cette nouvelle directive, qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale, la corruption et le blanchiment d'argent, est entrée en vigueur le 1er janvier 2020 ! Les entreprises qui ne transmettraient pas les informations demandées à l'administration s'exposent à des sanctions pénales. En 2014, la Birmanie est devenue un pays candidat à l'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI), qui fixe un standard international en matière de divulgation par les gouvernements des revenus générés par les ressources extractives. Dans le cadre de la validation de sa candidature débutée en juillet 2018, l'EITI avait, en octobre 2019, souligné que la Birmanie avait fait des progrès, mais qu'elle devait améliorer la participation de la société civile et la transparence des entreprises d'Etat, qui assurent plus de la moitié de son budget. Les enquêteurs de l'ONU ont tout particulièrement dénoncé l'opacité des entreprises d'Etat dans le secteur des industries extractives, mais leurs conclusions ont été rejetées par les autorités. Celles-ci ont cependant jusqu'au 21 avril 2021 pour prendre des mesures correctives dans les domaines énumérés par l'EITI, faute de quoi la Birmanie s'expose à une suspension.

FOCUS DU MOIS

Protection des Rohingya : décision historique de la Cour Internationale de Justice

Le 23 janvier 2020, la Cour internationale de Justice (CIJ) a rendu une décision historique, adoptée à l'unanimité par ses juges. Décidant de poursuivre l'affaire dont elle a été saisie par la Gambie, elle somme l'Etat birman d'adopter des mesures provisoires pour protéger les Rohingya, exposés à un *"risque réel et imminent"* d'un *"préjudice irréparable"*. Cette décision était attendue. Peu de temps auparavant, la Grande-Bretagne avait rejoint les pays apportant officiellement leur soutien à la requête gambienne - pays dont la France ne fait pour l'heure pas partie. Deux jours avant la décision de la CIJ, la Birmanie déployait sa stratégie de communication en faisant savoir qu'un rapport d'enquête interne concluait à l'existence de crimes de guerre tout en rejetant les allégations de génocide.

En quoi consistent ces mesures ? Les mesures provisoires sont un remède extraordinaire demandé par la Cour lorsqu'elle craint qu'il y ait une menace sérieuse de préjudice supplémentaire avant qu'elle ne rende une décision définitive. Comme le souligne l'ONG ALTSEAN, ces mesures provisoires sont particulièrement importantes, car la Birmanie a d'ores et déjà connu huit enquêtes internes dans l'état d'Arakan depuis 2012, dont aucune n'a permis de rendre justice ou de prévenir la détérioration de la situation. ALTSEAN souligne aussi que la mise en œuvre de ces mesures aurait un effet bénéfique pour toutes les populations du pays et pour la région dans son ensemble.

La Birmanie est juridiquement tenue de mettre en œuvre ces mesures, bien que la CIJ ne dispose d'aucun pouvoir de coercition. Ces mesures fournissent également une justification juridique aux pressions diplomatiques exercées sur la Birmanie. ALTSEAN indique que le gouvernement devrait appliquer les mesures provisoires de manière approfondie et systématique dans tout le pays, par le biais de modifications administratives, législatives et politiques. Celles-ci doivent comprendre l'arrêt de l'impunité pour les crimes commis par les forces de sécurité et un véritable renforcement de l'Etat de droit, y compris des réformes visant à rendre les lois plus équitables pour tous et à protéger les groupes vulnérables.

Mesure provisoire n°1 : Empêcher l'État de nuire aux Rohingya

Le Gouvernement doit prendre toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir le meurtre de Rohingya, le fait de leur causer de graves lésions corporelles ou mentales, de leur infliger délibérément des conditions de vie qui détruiraient au moins une partie du groupe et d'imposer des mesures visant à empêcher les naissances ;

Mesure provisoire n°2 : Empêcher d'autres groupes de nuire aux Rohingya

La Birmanie doit garantir que son armée, ainsi que toutes les unités armées irrégulières dirigées ou soutenues par elle et toutes les organisations et personnes soumises à son contrôle, à sa direction ou à son influence, ne commettent aucun des actes décrits ci-dessus.

Mesure provisoire n° 3 : Préservation des preuves

La Birmanie doit prendre des mesures effectives pour préserver les éléments de preuve des crimes allégués dans cette affaire.

Mesure provisoire n° 4 : Documentation et transparence

La Birmanie doit régulièrement remettre à la Cour des rapports relatifs aux efforts déployés pour se conformer à la décision rendue : d'abord dans quatre mois, puis tous les six mois jusqu'à la décision finale de la CIJ.

Et maintenant ? L'Etat birman a d'ores et déjà dénoncé une condamnation "non fondée" de la part de certains acteurs des droits de l'Homme et une vision "déformée" de la réalité. Ce qui ne va pas sans alarmer la société civile birmane qui défend les Rohingya dans un contexte qui l'expose à la répression. Se posant finalement en victime, l'Etat birman fait valoir que sa condamnation non fondée "par certains acteurs des droits humains" révèle donc une image déformée de la situation dans l'état d'Arakan et impacte ses relations bilatérales avec plusieurs pays, tout en entravant sa capacité à poser les fondations pour un développement durable dans l'Arakan... Ces prises de position sont malheureusement dans la continuité de celles du passé, avec la mise en avant concomitante d'une énième enquête interne dont on sait malheureusement qu'elle vise avant tout à déjouer les critiques sans perspective de justice pour les victimes. La grande inconnue réside dans le degré de pression qui sera exercé par la communauté internationale à la suite de cette décision. Quel est le degré de volonté politique en ce sens ? Tous les leviers seront-ils, enfin, actionnés ?

Les dates d'audience sur le fond de l'affaire sont d'ores et déjà fixées. La Gambie devra soumettre ses conclusions avant le 23 juillet prochain et la Birmanie devra y répondre avant le 25 janvier 2021.

Quelques liens :

Ordonnance de la CIJ du 23 janvier 2020 : APPLICATION DE LA CONVENTION POUR LA PRÉVENTION ET LA RÉPRESSION DU CRIME DE GÉNOCIDE (GAMBIE c. MYANMAR)

BURMA/MYANMAR CSOS STAND FOR JUSTICE AND ACCOUNTABILITY, 79 CSOs

Implementation of the ICJ's provisional measures on Myanmar will benefit all people in the country and the region, ALTSEAN

ICJ RULING – INTERNATIONAL PRESSURE NEEDED TO FORCE BURMA TO COMPLY, Burma Campaign UK

ICJ RULING A MAJOR VICTORY FOR ROHINGYA THAT THE WORLD MUST ENFORCE, BHRN